

# Le Franc-Maçonn

Paraissant le Samedi

## ABONNEMENTS

Six mois... 4 fr. 50 — Un an... 6 fr.  
Etranger (union postale). Un an... 8 fr.  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.

## RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration,  
52, rue Ferrandière, 52, LYON  
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous  
les bureaux de poste de France et de Belgique

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau  
du Journal  
52, Rue Ferrandière, 52, LYON  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

## SOMMAIRE

L'Allemagne et la papauté. — Esprit des morts et des vivants. — Congrégation de Bon-Secours. — Les élections et la papauté. — Chronique maçonnique. — Les persécutions catholiques. — Le centenaire maçonnique. — Le bâton de Saint-Joseph. — Chronique de l'enseignement. — Les jésuites.

FEUILLETONS : L'Épreuve — La Fille de l'Archevêque.

## L'Allemagne et la Papauté

Les résultats des élections allemandes, pris dans leur ensemble, viennent de donner raison au prince chancelier, qui aura la majorité favorable au septennat, si ardemment désirée. Personne ne saurait oublier grâce à quel appui il a remporté cette victoire à la Pyrrhus, de laquelle ni lui ni son compère Léon XIII ne sauraient avoir le droit de s'enorgueillir.

On aura vu le prince de fer, maître souverain du plus puissant empire protestant du monde, solliciter humblement l'appui de la papauté ; on aura vu, spectacle plus étrange encore, le pape sacrifiant les traditions constantes de l'Eglise à de dangereuses chimères, désavouer le parti catholique allemand et faire cause commune avec ses persécuteurs d'antan.

L'Italie à qui Léon XIII médite de reprendre Rome, avec l'appui de la diplomatie et peut-être des baïonnettes prussiennes, la France contre qui s'est voté le septennat, n'oublieront pas l'étrange attitude de la papauté dans les derniers événements.

Les Alsaciens-Lorrains ont les premiers, par leurs bulletins de vote, manifesté hautement leurs sentiments. Malgré le pape, malgré le coadjuteur Stump et le haut clergé, les adjurant de voter pour les candidats prussiens, ils ont renvoyé au Reichstag les protestataires qui se présentaient à leurs suffrages. Nous nous demandons quels sentiments ces populations si dévouées à la France peuvent conserver pour la papauté, en présence d'une si triste défection.

## ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Dieu n'a donné à personne le droit de faire du travail un joug dégradant et oppresseur, un moyen d'affamer l'âme et d'abruir la conscience.

MONTALEMBERT.

L'absolutisme est l'écueil du pouvoir. BOISTE.

Le moyen âge avait mis le salut à un prix qu'on n'atteignait guère, au prix d'une science abstruse.

MICHELET.

Le plus grand des abus, c'est de les respecter.

S. DUBAY.

Promulguées par le talent, accueillies par l'enthousiasme, les réformes se répandent, s'accréditent, passent d'une littérature dans une autre et agissent sur les esprits et sur les mœurs bien des années avant d'être introduites dans les lois. VILLEMEN.

Trop d'ignorance donne aux hommes des mœurs barbares ; trop d'expérience leur en donne d'habilement scélérates.

MARIVAUD.

Il ne serait peut-être pas possible de gouverner les peuples si, par l'habitude où ils sont de dépendance et de soumission, ils ne faisaient la moitié de l'ouvrage.

LA BRUYÈRE.

Les sciences seules peuvent enseigner la non-crédulité, sans enseigner le septicisme, ce suicide de la raison.

PAUL BERT.

## LA

## CONGRÉGATION DE BON SECOURS

Chacun sait avec quelle avidité les congrégations religieuses disputent à la société les malheureuses jeunes filles susceptibles d'enrichir la communauté par l'apport d'une forte dot. Il n'est pas inutile de faire savoir de quelle façon on y traite ensuite les imprudentes dont on n'a plus rien à espérer.

Le procès intenté par M<sup>lle</sup> Baudry de Lacantinerie à la congrégation de Bon-Secours mérite, à ce titre, d'être raconté, car il contient d'utiles enseignements.

Nous empruntons au *Voltaire* le récit des faits qui ont motivé ce procès :

« M<sup>lle</sup> Isabelle Baudry de Lacantinerie est entrée, au mois de février 1862, à l'âge de vingt-deux ans, dans l'ordre des sœurs de Bon-Secours. Une impulsion « supérieure » poussait M<sup>lle</sup> de Lacantinerie dans cette vocation religieuse, où, la vieillesse approchant, elle ne devait trouver qu'ennuis et déboires de toutes sortes. En entrant dans la congrégation des sœurs de Bon-Secours,

instituée spécialement pour soigner les malades, M<sup>lle</sup> Baudry de Lacantinerie apportait la dot réglementaire de 600 francs, ainsi qu'un trousseau de 1,000 fr. Plus tard, elle eut l'imprudence grande de faire à la communauté des dons s'élevant à 3,200 francs.

« Vingt années durant M<sup>lle</sup> de Lacantinerie soigna avec un dévouement sans bornes les malades qui recouraient aux soins des sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours. Puis les rhumatismes et les maladies de toute sorte s'étant abattus sur elle, la vaillante fille, incapable désormais de tout travail productif, fut exclue de la congrégation. En juillet 1881, on l'envoya en Rozoy-en-Brie, dans une maison servant de retraite aux sœurs vieilles et infirmes. M<sup>lle</sup> de Lacantinerie resta quatorze mois dans cet établissement, ne cessant de réclamer sa réintégration dans l'ordre des sœurs de Bon-Secours.

« Pour arriver à son but, la pauvre femme s'adressa successivement à son ancienne communauté, à l'archevêché de Paris et à la cour de Rome. Elle essaya des rebuffades de tous côtés.

« Le 10 septembre 1882, elle prit le parti de revenir à Paris, afin d'aller s'expliquer en personne, avec l'archevêque. Mais à peine arrivée à la maison de Paris, elle fut conduite rue du Regard, dans une succursale de la congrégation, où elle fut littéralement séquestrée. Elle parvint enfin à avoir une entrevue avec M. le coadjuteur Richard. Celui-ci, invoquant le « principe d'obéissance », voulut amener M<sup>lle</sup> de Lacantinerie à signer une demande en dispense de ses vœux. La pauvre femme refusa et revint rue du Regard, où, épuisée par des douleurs physiques et morales, elle se laissa dépouiller de ses vêtements religieux, sur la croyance que M. Richard ne voulait plus la recevoir que revêtue d'habits laïques. Quelques heures après, elle avait avec M. Richard une dernière entrevue, où il lui était signifié qu'elle devait se considérer désormais comme relevée de ses vœux. En rentrant, tout abattue, à l'orphelinat, la pauvre femme signa, sur l'adjonction de la supérieure de l'ordre, un acte contenant quittance et décharge générale à la communauté, contre la remise d'une somme de 2,800 francs.

« M<sup>lle</sup> Baudry de Lacantinerie s'efforça alors, par des démarches de toute sorte auprès du nonce apostolique, M. de Rende, d'obtenir sa réintégration dans la communauté. Elle fut éconduite. S'adressant, en mai 1883, au ministère de la justice et des cultes, elle se heurta contre une fin de non-recevoir, tirée des « faits accomplis ».

« M<sup>lle</sup> de Lacantinerie se résolut alors à recourir aux tribunaux pour obtenir justice.

« Devant la première chambre du tribunal civil de la Seine elle réclame sa réintégration dans l'ordre des sœurs du Bon-Secours. A défaut de cette réintégration, elle demande au tribunal de condamner la congrégation à lui restituer les 2,000 francs qu'elle a versés à la communauté à titre de dons et les 30,000 francs que, par les soins qu'elle a donnés aux malades, elle a fait entrer dans la caisse de la corporation. Les malades fortunés, soignés par les sœurs du Bon-Secours, ont, en effet, l'habitude de verser 5 francs par chaque nuit que passe une religieuse à leur chevet. »

Cette simple histoire jette un singulier jour sur la façon dont on semble comprendre la charité chrétienne dans les associations religieuses.

Il est permis, en vérité, en voyant l'avidité, l'avarice sordide de ces congrégations, de se demander où vont les dons recueillis de tous côtés, et destinés aux malades.

Rien ne saurait, en effet, justifier la conduite inhumaine de la congrégation de Bon-Secours, qui est une des communautés les plus riches. On sait où va l'argent de l'abbé Roussel, où passent donc les économies des sœurs si bizarrement appelées de *Bon-Secours*?

## LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES

### ET LA PAPAUTÉ

#### II

Les pouvoirs laïques ne respectèrent pas toujours le principe des élections épiscopales. C'est ainsi qu'en France plusieurs rois de la première race nommèrent eux-mêmes des évêques, au mépris de toutes les traditions et de tous les droits. Volontiers les Mérovingiens faisaient trafic des dignités ecclésiastiques.

Sous le règne de Charlemagne, les Eglises d'Italie avaient seules conservé la nomination des évêques. Dans le reste de l'empire, métropolitains et suffragants étaient choisis et nommés par l'empereur.

Evêques et prêtres formaient une catégorie de fonctionnaires.

L'Eglise et l'Etat se confondaient, ou à peu près.

Charlemagne fut un chef spirituel presque autant qu'un souverain temporel.

Cet état de choses ne dura guère. Dès le milieu du ix<sup>e</sup> siècle, une telle confusion des deux pouvoirs devait cesser d'exister.

Les papes cherchèrent dès lors, suivant la tradition de l'Eglise de Rome, mais avec plus d'énergie, d'esprit de suite et de succès que leurs prédécesseurs, à concentrer entre leurs mains toute la réalité du pouvoir spirituel.

Ces tendances devaient amener, par la suite, la grande lutte de la papauté et de l'empire. Elles entraînent, dès le début, un conflit entre la papauté et les évêques.

Les papes eurent recours, nous l'avons vu, à divers procédés pour battre en brèche l'autorité épiscopale. Ils devaient surtout chercher à s'emparer du droit de nomination aux dignités ecclésiastiques. Pour atteindre ce résultat, ils eurent recours à des moyens détournés, procédèrent sans violence et sans hâte, attendant beaucoup de temps.

Cette politique fut pratiquée avec succès par Nicolas I<sup>er</sup>, un des grands fondateurs de la monarchie pontificale.

Nicolas I<sup>er</sup> traça la voie; ses successeurs n'eurent qu'à la suivre.

Sous le pontificat de Nicolas I<sup>er</sup>, c'est-à-dire au milieu du ix<sup>e</sup> siècle, le principe des élections épiscopales était encore respecté. Dans chaque diocèse, le peuple et les clercs nommaient l'évêque, sans intervention du pape. Les électeurs devaient observer les canons de l'Eglise; mais c'était la seule condition imposée.

Nicolas I<sup>er</sup> donnait l'exemple du respect des règlements canoniques, exigeant que l'évêque sortît de l'Eglise même que le choix des électeurs l'appelaient à administrer. Une fois élu, l'évêque ne pouvait perdre son siège, sauf incapacité physique ou indignité reconnue. Encore, dans le premier cas, l'évêque était-il seul juge, et ne perdait-il son siège qu'autant qu'il le demandait. L'indignité morale n'entraînait la déposition qu'après jugement rendu par un synode composé de douze évêques et du métropolitain.

(A suivre.)

## CHRONIQUE MAÇONNIQUE

O... de Béziers. Loge la Réunion des Amis choisis. — Dimanche, 13 février, la L... la Réunion des Amis choisis à P.O... de Béziers, a célébré sa fête solennelle d'hiver. Dans la matinée, favorisée par un temps splendide, succédant à une série de jours de neige, de nombreux délégués venus des O... de Toulouse, Mende, Saint-Geniès-de-Malgreoire, Bédarieux, Cette, Narbonne, etc., arrivaient en foule de tous côtés.

A 2 heures et demie du soir, il a été procédé à une fête d'adoption. Dans cette simple et touchante cérémonie, le Vénérable; le F... Arbieu, a su, dans des termes nobles et élevés tenir pendant plus d'une heure toute l'assemblée sous le charme de son éloquence persuasive. Dès le début, l'orateur, le F... Perlus, a souhaité la bienvenue aux dames, et, pour bien faire connaître le sentiment des francs-maçons à l'égard des femmes, nous nous faisons un plaisir de reproduire *in extenso* sa petite allocution :

T... G... S... ,

« Au nom de tous mes Frères, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'avoir bien voulu venir rehausser par votre présence l'éclat de notre fête d'adoption.

« Notre Société a été tellement injuriée, on a, surtout dans ces derniers temps, tellement colporté de calomnies contre elle, que nous ne pouvons que vous féliciter pour la constance du dévouement que vous témoignez à notre institution. Avec votre sentiment inné de justice et d'indépendance, vous avez compris depuis longtemps que vous ne sauriez être déplacés dans le milieu où vos pères, vos époux ou vos enfants s'assemblaient pour élucider les hautes questions de devoir, de morale et de vérité. Mais aussi vous savez, et je voudrais que tout le monde le sût comme vous, que dans nos idées nous regardons la femme non comme un être inférieur, je n'oserais pas dire comme un être égal, car, sous beaucoup de rapports, notamment sous ceux de délicatesse, de dévouement, de charité et d'abnégation, vous nous êtes supérieures; je me serai donc plus exactement expliqué en vous disant que vous êtes notre complément nécessaire.

« Par vous seules, par votre fréquentation incessante, l'homme a pu comprendre et développer le plus beau, le plus élevé et le plus nécessaire des sentiments sociaux : la fraternité. Ce sentiment, source de tant de joies, vous n'avez jamais cessé de nous l'enseigner par l'exemple. A peine sommes-nous venus au monde que nous nous sentons enveloppés dans une atmosphère de tendresse et d'amour. Sans cesse penchées sur notre berceau, oubliées de tous les soins matériels nécessaires à vous-mêmes, vous ne vivez plus que pour nous. Un instinct sublime vous avertit de tous nos besoins et de tous nos désirs.

« Au fur et à mesure que nous grandissons, votre sollicitude et votre dévouement vont sans cesse en augmentant; votre esprit ingénieux

se plait à rechercher ce qui peut nous être agréable et à nous parer de tout ce qui peut ajouter à notre agrément extérieur. Laisant de côté toutes les supériorités de pureur qui vous amusaient étant jeunes filles, vous ne les recherchez que pour nous, et, à l'instar d'une noble emme de l'antiquité (je veux parler de Cornélie, mère de Gracchus), vous dites, en nous montrant avec un noble orgueil: Voilà maintenant mes seuls bijoux.

« Plus tard, hommes faits et ayant pu comprendre les trésors de ten tresse que renferme le cœur féminin, nous choisissons une compagne et alors nous pouvons apprécier dans toute leur étendue les bienfaisants résultats que nous trouvons dans l'association de nos existences. Des situations les plus humbles aux postes les plus élevés, depuis l'artisan jusqu'à l'homme d'Etat, qui est-ce qui nous soutient, nous reconforte, nous encourage? La femme, toujours la femme. Gardiennes vigilantes de l'honneur du foyer, vous veillez constamment à l'ordre, à l'économie, à la prospérité du ménage. Pendant tout le jour votre pensée suit le mari dans toutes ses occupations et, le soir, votre plus grande joie est de voir que rien ne manque à l'elu de votre cœur. A l'ouvrier, brisé par une rude journée de travail, vous êtes heureuses d'assurer, pour sa rentrée, des aliments bien préparés et réparateurs; au négociant, sans cesse préoccupé du soin de faire honneur à ses affaires, vous offrez un visage gracieux et vous vous efforcez, par votre bonne humeur, de donner à ses idées un cours plus riant; au fonctionnaire, souvent froissé par l'injustice ou la débauche, vous présentez l'assurance de jours meilleurs. Variant sans relâche toutes les formes de dévouement, vous êtes véritablement le géométrien de la famille.

« Et ce n'est pas seulement au sein de la famille que vos divers mérites peuvent être appréciés. Sitôt que vous faites votre entrée dans une société, vous apportez avec vous un tel prestige de grâce, d'urbanité et de bonne éducation que « ton général des conversations en subit aussitôt l'influence. Les mœurs deviennent plus douces et un parfum de bonne compagnie se fait sentir dès votre apparition.

« Sous le rapport de la culture intellectuelle et de l'élevation des idées, dans le domaine des lettres, des sciences et des arts et même dans les hautes sphères des sciences exactes, combien parmi vous se sont rendues illustres. Les exemples ne manqueraient pas. Dans les diverses conditions de la vie sociale, depuis la reine Blanche, mère de saint Louis, qui exerça la régence sous son fils mineur avec tant de prudence et de raison et qui sut imposer aux plus hauts feudataires du royaume le respect et l'obéissance, jusqu'à l'humble servante de Moïse, que cet immortel génie se faisait une loi de consulter dans l'élaboration de ses impérissables chefs-d'œuvre, vous n'avez, à aucune époque, cessé de tenir dans la société une place à laquelle vous donnez droit une intelligence indiscutable, unie au tact le plus délicat.

« T... G... S... , vous qui personifiez la modestie, la grâce, l'honneur, la vertu, l'intelligence, le dévouement et la charité, je vous remercie encore une fois du précieux concours que vous donnez à notre fête d'adoption et je vous prie d'agréer l'assurance que nous saurons conserver de votre présence par moi-même l'impression la plus vive et la plus durable.

Si nous avons tenu à reproduire ces paroles dans leur intégrité, c'est que nous espérons que les dames et même les hommes qui le liront sauront faire justice de cette caquette si souvent répétée, qui tend à représenter les francs-maçons comme des gens grossiers et mal élevés.

Dans la soirée, à 7 heures, dans une salle magnifiquement décorée, un banquet de plus de cent couvert, somptueusement servi, a réuni tous les FF... de Béziers ainsi que les délégués.

De nombreux toasts ont été portés, notamment par le Vénérable et par les FF... premier et deuxième sur veillants. Ces toasts, ample-ment développés, ont été couverts d'applaudissements. Le F... Delon, de Béziers, dans une pag magistrale, a dit, avec la mâle énergie qui le caractérise, l'histoire de l'attentat du 18 brumaire. Un F... délégué d'une L... espagnole et dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, nous a retracé, dans un langage palpitant, les efforts que font ses compatriotes pour arriver à se débarrasser des entraves du fanatisme clérical.

La fête s'est prolongée très avant dans la nuit. La cordialité la plus franche n'a pas cessé de régner un seul instant. La Maçonnerie gar-

dera longtemps le souvenir de cette fête, dans laquelle les pauvres n'ont pas été oubliés.

**Inauguration d'un Temple maçonnique à Angers.** — Le dimanche, 30 janvier dernier, a eu lieu l'inauguration du nouveau Temple maçonnique d'Angers. Cette fête avait attiré un grand nombre de maçons des divers départements voisins. Le Conseil de l'ordre du Grand Orient de France était représenté par son président, le F. Colfavru, député, et par le F. Amiable. Le F. Cha-saing, docteur en médecine, conseiller municipal de Paris représentait la grande Loge symbolique écossaise.

Dans la réunion de l'après-midi, après la cérémonie d'inauguration, présidée par le F. Lafargue, membre du Conseil de l'Ordre, Vénérable de la Loge *Travail et Perfection*, le F. Jeanvrot, orateur de la Loge, a prononcé une chaleureuse allocution sur la *Célébration du Centenaire de la Révolution en Maine-et-Loire*. Sur sa proposition, un Comité a été élu pour recueillir des souscriptions, à l'effet d'élever un monument commémoratif en l'honneur de six cents volontaires parisiens, morts héroïquement, le 26 juillet 1793, sur la Roche de Murs, pour la défense de l'unité nationale et de la République.

Le soir, un banquet de cent soixante-dix couverts, donné dans la salle des fêtes de la nouvelle Loge, terminait avec éclat cette belle solennité maçonnique, qui laissera les meilleurs souvenirs dans le cœur de tous ceux qui y ont pris part.

**Fête maçonnique à Poitiers.** — Le dimanche, 13 février, la Loge maçonnique de Poitiers célébrait sa fête annuelle. Les travaux étaient présidés par le F. Pouille, président à la Cour d'appel de Poitiers, qui procéda à l'installation du F. Brun Presion, trésorier général, récemment élu Vénérable. Un excellent morceau d'architecture fut prononcé par le F. orateur sur l'histoire et la mission de la Franc-Maçonnerie. Il fut procédé, dans deux réunions successives, à huit initiations, et le soir, un superbe banquet réunissait un grand nombre de francs-maçons de Poitiers et des départements voisins.

**Fête maçonnique de Nantes.** — La fête maçonnique de Nantes a été cette année très brillante. Le dimanche, 6 février, une réunion publique, organisée sous le patronage de la Franc-Maçonnerie, attirait au Grand-Théâtre un public des plus nombreux. La vaste salle

était littéralement pleine. La séance fut ouverte par le F. Colfavru, député. Puis le F. Dié, sénateur, prononça un éloquent et patriotique discours qui souleva d'unanimes acclamations. Un charmant concert donné par des artistes du théâtre, termina cette fête, qui obtint le plus grand succès.

**Conférence maçonnique.** — La Loge maçonnique de Niort (Deux-Sèvres) a inauguré, le samedi, 12 février, la série des conférences données dans sa salle des fêtes, par une conférence du F. Jeanvrot, orateur de la Loge d'Angers, sur les *petits commerces des congrégations*. Un public de près de deux cents personnes n'a cessé de prêter une attention sympathique au conférencier.

**Narbonne.** — La fête solsticielle de la Loge la *Libre Pensée* a été célébrée à Narbonne, dimanche dernier, avec un éclat auquel on ne s'était pas attendu en raison du mauvais temps et de la neige qui rendaient les communications très difficiles.

Il faut dire aussi qu'une cérémonie des plus imposantes devait avoir lieu à cette occasion, trois enfants de nos FF. devaient être adoptés avec le rituel prescrit.

Le Grand-Orient de France avait bien voulu déléguer, pour présider cette fête de famille, le F. RODOLPHE BURGUES, 33<sup>me</sup> membre du Conseil de l'Ordre, membre du Grand Collège des Rites, président de la Société des Hospitaliers-Sauveteurs, et chevalier de la Légion d'honneur.

Un grand nombre de dames avaient répondu à l'invitation qui leur avait été faite, et le Temple maçonnique de la rue Arago, qui avait ce jour-là revêtu un air de fête, était bondé de francs-maçons venus de tous les Or. voisins assister à cette touchante cérémonie.

Notre F. R. BURGUES présidait les travaux. Dans un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement, il a remercié la Loge la *Libre Pensée* d'avoir songé au Grand-Orient dans cette circonstance; ce qui lui a procuré le plaisir de revenir dans son pays natal, et de fraterniser doublement avec ses FF. et amis.

Il a remercié aussi les dames qui, par leur présence et leurs grâces, ont bien voulu rehausser l'éclat de cette fête; il a fait ressortir tous les bienfaits de la Maçonnerie, en exposant un aperçu des résultats obtenus dans la maison de secours, dans l'orphelinat maçonnique, dans les cours gratuits des deux sexes, dans les cours commerciaux admirablement organisés à Paris sous le contrôle du Grand-Orient de

France; il a fait vibrer avec les sentiments démocratiques, qui sont la base de la Franc-Maçonnerie, la fibre patriotique. Il faut se rappeler que Franc-Maçonnerie est synonyme de dévouement et d'abnégation.

« Un de nos FF., et non des moins illustres, vient de s'éteindre à Toulouse, ajoutait-il, Armand DUPORTAL, qui est né dans le département de l'Aude fut durant toute sa vie un franc-maçon parfait, il apporta dans la vie publique ces belles qualités, et rien ne put ébranler sa conviction austère: ni l'ingratitude de ceux pour lesquels il travaillait, ni l'appât des faveurs dorées des gouvernants.

« DUPORTAL n'a rien reçu de la République pour laquelle il a tout sacrifié.

« Prenez-le pour exemple, et efforcez-vous de marcher sur sa trace. »

De nombreux applaudissements ont démontré que l'assistance était en communion d'idées sur ce point.

La cérémonie d'adoption terminée, le F. BONHOUR, de l'Or. de Bédarieux, sous le coup de l'émotion que font naître les sentiments divers évoqués par cette touchante cérémonie, a pris la parole à son tour :

« Je vous remercie, Mesdames, chères SS., a-t-il dit, d'avoir eu assez de courage, de confiance en nous, pour surmonter les craintes et les préjugés que notre ennemi de l'autre côté de la montagne se plaît à entretenir dans le monde profane, par l'intermédiaire de ses nombreux agents. Il est de mon devoir de constater ici que si la femme est inférieure à l'homme au point de vue de la force, de l'énergie, elle lui est supérieure par le cœur, oui, Mesdames, chères SS., vous êtes nos maîtres par le dévouement; aussi votre influence est elle incontestable et incontestée. C'est vous qui dominez l'homme, et c'est à cause de ce pouvoir immense que vous exercez, que le prêtre, abusant de votre faiblesse, s'efforce, en vous dominant, d'étendre son pouvoir sur la société moderne. »

Parlant du rôle de la femme dans la famille, il a fait preuve d'une grande connaissance du cœur humain, et par des périodes à l'élevation desquelles tous les assistants ont rendu hommage, il nous a communiqué l'émotion qu'il éprouvait lui-même, et les larmes montaient aux yeux de tous les auditeurs.

Pour reposer l'esprit de ces diverses émotions, deux artistes de talent, M. TIVOLIER, directeur de la *Lyre Narbonnaise*, et le F. MIQUEL, nous ont fait entendre plusieurs morceaux de leur répertoire dont l'exécution parfaite a été applaudie par tous.

Le F. BURGUES remercie de nouveau tous ceux qui ont bien voulu assister à cette cérémonie et leur a donné rendez-vous pour l'année

5

## LA FILLE DE L'ARCHEVÊQUE

II

UNE FIN DE FÊTE

Arrivé devant la haute barrière de fer, l'inconnu tira de sa poche une clef qu'il introduit dans la serrure et l'ouvrit, mais si doucement qu'il eût procédé, le grincement de la porte sur ses gonds rouillés avait réveillé le gardien.

Hola! qui ouvre? cria une voix de l'intérieur de la tour?

— Dormez en paix, Jehan le Maheu, répondit l'inconnu, c'est moi, maître Simon.

Refermant derrière lui la lourde porte, il franchit rapidement le pont, se signa et passant devant la petite chapelle qui occupait le milieu, accomplit à l'autre extrémité du pont les mêmes formalités qu'il avait déjà remplies pour franchir la première

barrière, puis s'engagea dans le centre de la ville. Il passa devant l'église St-Nizier, longea le petit cimetière attendant à la cure, puis remonta d'un pas toujours pressé du côté du cloître des Cordeliers. Derrière le cloître, était une petite rue, sombre, étroite, ordinairement peu fréquentée, qui s'étendait jusqu'au Rhône.

C'est dans cette ruelle que s'engagea maître Simon; il s'arrêta bientôt devant une petite maison, d'apparence modeste, à la porte de laquelle il frappa discrètement; un pas se fit entendre dans l'intérieur, le judas grillé dont la porte était garnie s'ouvrit, et le nocturne visiteur s'étant fait reconnaître, une vieille femme apparut sur le seuil, tenant un flambeau.

Maître Simon pénétra dans la maison en homme à qui le logis est familier.

Dans une chambre confortablement et richement meublée, une jeune fille agenouillée priait.

En entendant entrer maître Simon, elle releva la tête.

— Vous! si tard! je ne vous attendais plus, mon père, dit-elle, et s'étant levée en hâte, elle lui présentait son front à baiser.

— Vous savez, Geneviève, que mon temps est compté, et que je ne puis, hélas! choisir mes heures de liberté. Avez-vous pensé à moi aujourd'hui, Geneviève?

— Mais oui, mon père, comme toujours, répondit la jeune fille en rougissant et en hésitant légèrement.

Ce trouble n'avait pas échappé à son interlocuteur, aussi reprit-il aussitôt d'une voix tout à coup devenue sévère :

— Avez-vous pensé, voulais-je dire, aux recommandations que je n'ai cessé de vous faire? Ne m'avez-vous pas désobéi?

La vieille femme, qui s'était assise en silence, à son rouet, dans un coin de la chambre, eut comme un frémissement en entendant cette question.

Je n'ai pas cru mal faire, murmura la jeune fille, je m'ennuyais tant, cette maison est si triste; j'ai supplié dame Gudule de me conduire chez une amie à elle, pour assister à l'entrée du roi. C'était si beau, ajouta-t-elle, avec un accent ravi.

Maître Simon cependant ne paraissait pas convaincu.

— Vous voulez excuser cette vieille folle, c'est elle, j'en suis sûr, qui vous aura entraînée chez cette commère, pour satisfaire ses maudits instincts de bavardage.

Doux Seigneur! murmura dame Gudule, qui semblait terrifiée.

(A suivre.)

prochaine, ajoutant que la fête qui serait organisée pour la seconde fois aurait un éclat inaccoutumé, il a engagé les FF. de la Libre-Pensée à persévérer dans la voie qu'ils ont suivie jusqu'à ce jour, leur déclarant que par leur persévérance, ils ne pouvaient manquer de faire des maçons irréprochables.

A 7 heures, tous les invités et les membres de la Loge se réunissaient, dans un banquet fraternel, à l'hôtel de la Dorade, dans une salle décorée pour la circonstance.

Le F. FABRE, Vénérable de la Loge la Libre-Pensée, présidait. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les invités, il a accordé la parole aux divers orateurs qui ont bien voulu communiquer leurs impressions.

Avec une suite et un ordre parfait, le rôle et les aspirations de la Franc-Maçonnerie moderne ont été indiqués et développés à tous les points de vue. La Franc-Maçonnerie ne doit plus conserver l'attitude platonique des années précédentes, elle doit se souvenir que la grande Révolution a été préparée dans nos Loges, que les grands qui ont proclamé à cette époque les droits de l'homme doivent éveiller notre émulation; ils ont tracé la voie, c'est à nous qu'il appartient de conduire la société sur ce terrain.

Les devoirs politiques ont été indiqués. Nous sommes encore loin de la pratique des grands principes représentés par ces trois mots : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ; pour résoudre ces divers problèmes, il faut que la Franc-Maçonnerie prépare l'évolution pacifique et sociale de la seconde révolution. La question sociale s'impose tous les jours et dans tous les pays; elle est grosse de dangers si, par une sage intervention, on ne travaille loyalement à préparer cette évolution.

C'est un grand et noble rôle de donner à l'humanité la possession de tous ses droits et de toutes ses libertés, en évitant pour elle les révolutions sanglantes et les réactions qui les suivent. C'est vers un progrès incessant et continu que la Franc-Maçonnerie doit conduire les peuples.

Un de nos F. d'Alsace a rendu hommage à la solidarité des franc-maçons français, qui n'oublent, dans aucune de leurs fêtes, leurs Frères d'Alsace et Lorraine, il espère que la sagesse des nations saura rendre à la France libre ces deux provinces conquises par la force sur le droit.

Les malheureux n'ont pas été oubliés dans cette fête de famille,

## CONGRÈS MAÇONNIQUE DE CETTE.

Le compte rendu des travaux du premier Congrès des Loges du Midi vient d'être publié par les soins de la Loge de Cette, initiatrice de ce Congrès.

Ce remarquable document, sur lequel nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir, montre toute l'importance de ces Congrès maçonniques, où, sans distinction de rite, guidés par le seul désir de faire progresser l'itée maçonnique et de travailler au bien général de l'humanité, les délégués des Loges viennent étudier les grands problèmes maçonniques et sociaux.

Ceux de nos F. qui désireraient posséder ce compte rendu n'ont qu'à adresser 1 fr. 10 au Vénérable de la Loge *les Vrais Amis fidèles*, de Cette, qui le leur adressera franco.

## AVIS

Nous prions les Présidents et Secrétaires des Loges de vouloir bien nous adresser les avis de fêtes ou réunions importantes de leurs Ateliers. Nous nous ferons un plaisir de les insérer, ainsi que les comptes rendus sommaires des fêtes et conférences qu'ils voudront bien nous faire parvenir.

## PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

### CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

Suite. — (Voir les numéros 52 et suivants)

La Franc-Maçonnerie française se releva donc promptement de la tourmente révolutionnaire. Elle subit et sortit de nouveau

victorieuse d'une période de crise intérieure. Malgré les dissidences profondes, conséquence fatale, parmi les hommes, de toute liberté, même relative, malgré les querelles renouvelées dans les Ateliers sur la nécessité des hauts grades qui avaient tant donné de prise aux ennemis de la Maçonnerie, hauts grades, comme rites divers — nous l'avons montré déjà — qui furent l'œuvre des agents des jésuites envoyés dans le sein de l'association, malgré et peut-être à cause de la rivalité des diverses puissances maçonniques qui se disputaient alors la suprématie de la direction de l'institution, en quelques années, les Loges se comptaient en France par centaines.

Napoléon I<sup>er</sup>, qui était maçon, sut, une fois au pouvoir, employer habilement l'influence des Loges au service de sa popularité, et, quoique les attaques du clergé ne tarissaient pas, la Maçonnerie respira sous son règne et put se reconstituer assez bien pour représenter une certaine force. Les magistrats, les hauts fonctionnaires, les chefs de l'armée se firent presque tous initiateurs; en un mot, Napoléon s'appuya beaucoup sur cette grande société pour consolider son pouvoir. Peu soucieux des foudres ecclésiastiques, au point de vue maçonnique, le César français était ombrageux en ce qui touchait à sa personne. On raconte que, des dires de conspiration contre son autorité, dans les Loges, lui ayant été rapportés, il se rendit incognito aux tenues de ces Loges, pour s'assurer par lui-même de la vérité de ces allégations. Il ne rencontra dans ces Ateliers que de l'enthousiasme pour sa personne; s'il en eût été autrement, le dictateur n'eût certainement pas hésité à les frapper.

On rapporte que lorsqu'on discuta au Conseil d'Etat, la disposition du Code pénal, qui prohibe les assemblées de plus de vingt personnes, le comte *Muravie* demanda qu'il fût fait une exception spéciale en faveur des Loges de francs-maçons: « Non, non, aurait répondu brusquement Napoléon, qui était présent, protégée, la Franc-Maçonnerie n'est pas à craindre; autorisée, elle aurait trop de force, elle pourrait être dangereuse. Telle qu'elle est, elle dépend de moi; je ne veux pas dépendre d'elle. »

La Maçonnerie française jouit pendant quelques années d'un repos relatif.

UNE NOUVELLE ÈRE DE PERSÉCUTIONS DE TOUTE NATURE. — Le dictateur français, qui avait maté le pape et les souverains européens, représentait à leurs yeux l'esprit révolutionnaire, si bien que lorsque le colosse fut tombé, de toutes parts le fanatisme déchaîné, donne libre cours à sa rage contenue.

L'ancien régime rétabli en France, l'inquisition ne peut oublier l'Italie, sa proie depuis tant de siècles.

Pie VII retourne à Rome, le cœur ulcéré de projets de vengeance, et tandis que les souverains prononcent l'amnistie des opinions politiques, le vicaire de Jésus-Christ lance des anathèmes, casse la bulle de Clément XIV et rend à la Société de Jésus tous ses privilèges.

Les Romains qui s'étaient réjouis d'être délivrés du joug ecclésiastique, tombent sous les coups de poignards bénits par les prêtres.

Pour fêter le retour du pontife, les plus ardents catholiques demandent l'autorisation de rôtir et de manger des juifs. Des chansons où se manifestent ces désirs de cannibales sont criées et vendues dans les rues avec l'approbation des magistrats.

Les juifs qui avaient reçu des autorités françaises le droit de choisir leur habitation,

sont de nouveau parqués dans une étroite enceinte où ils vivent comme de vils animaux. La persécution s'étend aussi à tous les suspects de républicanisme, à tous ceux soupçonnés d'admirer le génie de Napoléon. C'est de deux Romains interrogés sur ce prétendu délit, en présence du pape, que celui-ci s'attira cette réponse brutale, mais spirituelle et écrasante: « Tu l'as graissé, nous l'avons léché. »

La Société franc-maçonnique ne peut être oubliée dans cet holocauste d'hérétiques, elle est spécialement frappée. Le 15 août 1814, Pie VII rend un édit contre la Société, prononçant des peines corporelles, infamantes, jusqu'à celle de la mort, la confiscation des biens de tout individu qui en fait ou en ferait partie.

« Le fameux édit du pape Pie, dit *Rebold*, dans sa table chronologique de l'histoire de la Franc-Maçonnerie, est un document aussi curieux qu'il est incompréhensible pour l'époque dans laquelle il a été rendu; car les accusations qu'il contient contre les francs-maçons n'ont pas une ombre de fondement. La Société maçonnique tendant constamment à l'amélioration de la condition morale et matérielle des peuples, se trouve être l'auxiliaire naturelle, mais libre, des gouvernements éclairés qui veulent le progrès, et le veulent sans secousse. »

Cette pièce est en effet tellement curieuse, pour être du XIX<sup>e</sup> siècle, que nous ne saurions mieux faire que de la reproduire ici, dans toute sa teneur, en priant nos lecteurs de la lire attentivement et d'en bien peser la valeur des phrases.

## ÉDIT

DU PAPE PIE VII CONTRE LES FRANCS-MAÇONS  
Daté du 15 août 1814.

Hercule de Sainte-Agathe à la Suburra, diacre de la sainte Église romaine, cardinal consacré, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, notre souverain le pape Pie VII.

Si l'ancienne législation des États romains a interdit, sous des peines rigoureuses, toutes les réunions secrètes et cachées, par la raison que leur jalouse clandestinité suffisait pour faire croire que dans de telles assemblées on conjurait contre l'État et la tranquillité publique, et que l'on y formait des écoles de dépravation; de leur côté, les souverains pontifes ont dû concevoir et conserver constamment la même opinion sur les agrégations connues sous le nom de francs-maçons, illuminés, égyptiens ou autres semblables, qui environnent leurs opérations ténébreuses de formes, cérémonies et serments de garder des secrets qu'on peut considérer au moins comme suspects; et comme elles se composent particulièrement de personnes de toutes nations, conditions, culte et moralité quelconque, admises indistinctement, on ne peut s'empêcher de les soupçonner, en effet, de vouloir renverser non seulement les trônes, mais encore les religions, et particulièrement la seule véritable de Jésus-Christ, dont le pontife de Rome fut constitué chef, maître et gardien par le fondateur et le législateur divin lui-même.

Instruits de ces faits, et animés par leur zèle évangélique, quoiqu'alors ils n'eussent point prévu, comme tout le monde a pu le remarquer, le développement meurtrier et les desseins cachés dans ces réunions secrètes et ces infernaux conventicules, lesquels se sont montrés au grand jour, les pontifes Clément XII et Benoît XIV, de glorieuse mémoire, opposèrent toute la force de leur ministère apostolique au débordement de ce torrent qui menaçait de se répandre partout.

(A suivre)

# LE CENTENAIRE DE 1789

## LE CENTENAIRE MAÇONNIQUE

### Histoire de la Révolution française

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 10 juin, Sieyès dit en entrant dans l'Assemblée : « Coupons le câble, il est temps. » Depuis ce jour, le vaisseau de la Révolution, malgré les calmes, retardé, jamais arrêté, cingle vers l'avenir.

Ce grand théoricien, qui d'avance avait calculé si juste, se montra ici vraiment homme d'Etat : il avait dit ce qu'il fallait faire, et il le fit au moment.

Il n'y a qu'un moment pour chaque chose. Ici, c'était le 10 juin, pas plus tôt, pas plus tard. Plus tôt, la nation n'était pas assez convaincue de l'endurcissement des privilégiés ; il leur fallait un mois pour bien mettre en lumière toute leur mauvaise volonté. Plus tard, deux choses étaient à craindre : ou que le peuple, poussé à bout, ne laissât la liberté pour un morceau de pain, que les privilégiés ne finissent tout, en renonçant à leur exemption d'impôt ; ou bien que la noblesse, s'unissant au clergé, ne formât (comme on le leur conseillait) une chambre haute. Une telle chambre qui, de nos jours, n'a nul rôle que d'être une machine commode à la royauté, eût été en 89 une puissance par elle-même : elle eût réuni ceux qui possédaient la moitié ou les deux tiers des terres du royaume, ceux qui, par leurs agents, leurs fermiers, leurs domestiques innombrables, avaient tant de moyens d'influer sur les campagnes. On venait de voir aux Pays-Bas le formidable accord de ces deux ordres, qui avait entraîné le peuple, chassé les Autrichiens, dépossédé l'empereur.

Le mercredi 10 juin 1789, Sieyès proposa de sommer une dernière fois le clergé et la noblesse de les avertir que l'appel se ferait dans une heure, et qu'il serait donné défaut contre les non-comparants.

Cette sommation dans la forme judiciaire était un coup inattendu. Les députés des com-

munes prenaient, à l'égard de ceux qui leur contestaient l'égalité, une position supérieure, celle de juges, en quelque sorte.

Cela était sage, on risquait trop à attendre ; mais cela était hardi. On a répété souvent que ceux qui avaient tout un peuple derrière eux, une ville comme Paris, n'avaient rien à craindre, qu'ils étaient les forts, qu'ils avançaient sans péril... Après coup, et toute chose a été réussie, on peut soutenir la thèse. Sans doute, ceux qui franchirent ce pas se sentaient une grande force, mais cette force n'était nullement organisée ; le peuple n'était pas militaire, comme il l'est devenu plus tard. Une armée entourait Versailles, allemande et suisse, en partie (neuf régiments au moins sur quinze) ; une batterie de canons était devant l'Assemblée... La gloire du grand logicien qui formula la pensée nationale, la gloire de l'Assemblée qui accepta la formule, fut de ne rien voir de cela, mais de croire à la logique et d'avancer dans sa foi.

La cour, très irrésolue, ne sut rien faire que s'enfermer dans un dédaigneux silence. Deux fois, le roi évita de recevoir le président des communes ; il était à la chasse, disait on, ou bien il était trop affligé de la mort récente du dauphin. Et l'on savait qu'il recevait tous les jours, les prélats, les nobles, les parlementaires. Ils commençaient à s'effrayer, ils venaient s'offrir au roi. La cour les écoutait, les marchandait, spéculait sur leurs craintes. Toutefois, il était visible que le roi, obsédé par eux, leur prisonnier en quelque sorte, leur appartenait tout entier, et se monterait de plus en plus ce qu'il était, un privilégié à la tête des privilégiés. La situation devenait nette et facile à saisir : il ne restait que deux choses : le privilège d'un côté, le droit de l'autre.

L'Assemblée avait parlé haut. Elle attendait de sa démarche la réunion d'une partie du clergé. Les curés se sentaient peuplés, et voulaient aller prendre leur vraie place à côté du peuple. Mais les habitudes de subordination ecclésiastiques, les intrigues des prélats, leur autorité, leur voix menaçante, la cour, la reine d'autre part, les tenaient encore liés sur leurs bancs. Trois seulement se hâtèrent, puis sept, enfin dix-huit en tout. Grande risée à la cour de la belle conquête que faisait le Tiers.

L'Assemblée devait ou péir ou avancer, faire un second pas. Elle devait envisager har-

diment la situation simple, terrible, que nous indignions tout à l'heure, le droit en face du privilège, le droit de la nation concentré dans l'Assemblée... Et il ne suffisait pas de voir cela, il fallait le faire voir et le promulguer, donner à l'Assemblée son vrai nom : Assemblée nationale.

Dans sa fameuse brochure, que tout le monde savait par cœur, Sieyès avait dit ce mot remarquable, qui ne tomba pas en vain : « Le Tiers seul, dira-t-on, ne peut pas former les Etats généraux... Eh ! tant mieux, il composera une Assemblée générale. »

Prendre ce titre, s'intituler ainsi la nation, réaliser le dogme révolutionnaire posé par Sieyès : *Le Tiers, c'est le tout*, c'est un pas trop hardi pour le franchir tout d'abord. Il fallait y préparer les esprits, s'acheminer vers ce but, peu à peu et par degrés.

D'abord, le mot d'Assemblée nationale ne se dit point dans l'Assemblée même, mais à Paris, entre les électeurs qui avaient élu Sieyès, et ne craignaient pas de parler sa langue.

Le 15 mai, M. Boissy d'Anglas, obscur alors et sans influence prononça le mot, mais pour l'éloigner, l'ajourner, avertissant la Chambre qu'elle devait se garder de toute précipitation, s'affranchir du moindre reproche de légèreté... Avant que le mouvement commençât, il voulait déjà l'enrayer.

L'Assemblée s'en tint au nom de Communes, qui, dans son humble signification, mal définie, la débarrassait pour tant de ce petit nom spécial, inexact de Tiers. Vives réclamations de la part de la noblesse.

Le 15 juin, Sieyès, avec audace et prudence, demanda que les Communes s'intitussent : Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française. Il semblait n'annoncer qu'un fait impossible à contester ; les députés des communes avaient soumis leurs pouvoirs à une vérification publique, faite solennellement dans la grande salle ouverte et devant la foule. Les deux autres ordres avaient vérifié entre eux, à huis clos. Le simple mot de députés vérifiés réléguait les autres au nom de députés présumés, ces derniers pouvaient-ils empêcher les autres d'agir ? Les absents pouvaient-ils paralyser les présents ? Sieyès rappelait que ceux-ci représentaient déjà les quatre-vingt-seize centièmes (au moins) de la nation.

MICHELET.

12

## L'ÉPREUVE

PAR

CHARLES DESLYS

IX

Ils étaient au bord même de l'escarpement du plateau, elle assise sur l'escabeau d'écorce, lui debcut et montrant, détaillant l'immense panorama qui, par-dessus les cimes avoisinantes, se déroulait à leurs yeux.

C'est presque aussi beau qu'au sommet du Righi. N'est-ce pas une autre Suisse ?... Au loin, les plans successifs de la chaîne des Alpes ondulent comme de gigantesques vagues. Les plus hautes, complétant l'analogie, semblent avoir aussi leur écume. Ce sont des neiges éternelles, des glaciers. Le soleil, au delà de son zénith, y réfléchit déjà toutes les couleurs du prisme.

Aux pieds de nos deux contemplateurs, comme à vol d'oiseau, s'étagaient les rampes vertes qu'ils avaient gravies tout à l'heure, les masures et les ruelles de Saint-Martin-Lantosque, les chalets de plaisance éparpillés aux alentours. A droite, le Borréon ; à gauche, la Vésubie, tous les deux déchaînés et se confondant plus bas en un seul et même torrent dont les eaux tumultueuses se perdaient en pittoresques zigzags dans les profondeurs de la vallée.

Plus haut, sur tout le périmètre de l'amphithéâtre que nous avons précédemment décrit, des châtaigneraies, des sapinières, des aiguilles de granit, des crêtes dentelées déchiquetées... des promontoires rocheux, contre lesquels se précipitent tantôt des dégringolades de verdure, tantôt de sablonneuses crevasses, pareilles à des lits d'avalanches.

A l'extrémité d'un pic triangulaire, commandant le défilé, un village, une chapelle, font la flèche, qui semble être la pointe du pic lui-même s'élançant en plein ciel.

— C'est Venanson ! dit Jacques, une ancienne commanderie des templiers...

Il nomma d'autres sites, il les désignait tour à tour, ceux-ci plongés dans une om-

bre bleuâtre, ceux-là resplendissant d'une éclatante lumière. Jamais plus beau soleil n'avait éclairé plus magique tableau.

Rosita ne répondait pas, elle admirait en silence ; comme pour mieux remercier son compagnon de la sublime fête qu'elle lui devait, elle avait saisi sa main inconsciemment peut-être, et parfois même elle en resserrait l'étreinte. Il ne s'en dégageait pas. Le plus ému, le plus heureux des deux, c'était lui.

Ils furent réveillés de cette extase par la voix du garde leur annonçant qu'on pouvait se mettre à table.

— A table donc ! à table ! s'écrièrent-ils à la fois en retournant vers la salle à manger.

C'était un simple toit de chaume posé sur quatre pieux à peine équarris. Dans les intervalles, des nattes de roseaux, ouvertes sur la perspective, refermées du côté de la maison forestière.

Ils allaient être complètement isolés, n'ayant en tiers que l'infini.

Déjà le brigadier se retirait discrètement, après avoir garni la table du premier service.

— Nous avons de la chance ! dit Jacques en

## LE BATON DE SAINT JOSEPH

Nous racontons parfois, à cette place, quelque une des inventions toujours merveilleuses mises en pratique par le clergé pour soutirer l'argent des fidèles. L'imagination de ces gens-là est en effet intarissable lorsque le résultat promet d'être suffisamment fructueux.

Il s'agit, encore cette fois, d'une perle, d'un véritable bijou, découvert par un de nos confrères, la *Semaine anticléricale de Nevers*, dans une publication probablement inconnue de nos lecteurs : le *Propagateur de la dévotion à saint Joseph*.

C'est le bâton de l'heureux époux qui est en jeu.

Pour l'édification de nos lecteurs, nous dirons que c'est à Florence, dans le couvent des Pères de Sainte-Marie-des-Anges que se trouve l'illustre gourdin, exposé à la vénération des fidèles.

Voici ce que nous raconte, sur ce sujet, le pieux journal cité plus haut :

La tradition rapporte que la très sainte Vierge Marie fut élevée par les lévites et par les prêtres dans le temple de Jérusalem. Elle ajoute que parvenue à l'âge de quatorze ans, elle devint l'épouse de saint Joseph. Dieu lui-même manifesta que le choix était de lui, en faisant fleurir miraculeusement le bâton de ce chaste prétendant.

Nous ignorions, pour notre part, que la jeune Marie eût été jusqu'à quatorze ans élevée entre les lévites et les prêtres, cette tradition, trop peu connue, nous semble pourtant assez digne de foi, et même susceptible de jeter une lumière assez vive sur certains points demeurés obscurs de l'existence de la jeune sainte ; des relations aussi prolongées avec les ministres du culte ne pouvaient donner que d'excellents résultats, et elles font parfaitement saisir au sceptique le plus endurci l'origine des rapports affectueux qu'elle entretenait par la suite avec le Saint-Esprit en personne.

Quoi qu'il en soit, le bâton du prétendant fleurit, paraît-il, miraculeusement. Mais ce qui a de plus admirable, c'est qu'il ne s'arrêta pas en si beau chemin. Mis en goût par ce premier prodige, il ne cessa d'en

accomplir depuis, et des plus merveilleux. Une vraie baguette de prestidigitateur !

Un des faits les plus étonnants, d'ailleurs, accompli par ce vénérable gourdin, c'est d'avoir trouvé le moyen, dans un temps où les loyers sont si chers, de se faire loger *gratis* avec ses heureux possesseurs.

Voici en effet un extrait du prospectus :

Il s'agit de créer au bâton miraculeux du chaste époux de Marie un abri plus vaste et plus décent, et d'y ériger un autel du *Bâton de Saint Joseph*, autour duquel les religieux de l'abbaye monteront une garde fidèle, et de jour et de nuit, en accomplissant, selon le rite monastique, la divine psalmodie.

Hein ! elle est tirée de longueur, celle-là ; car bien entendu, les Pères gardiens seront logés à l'œil, ainsi que le bâton.

Et dire qu'ils trouveront peut-être encore plus fort !

## Chronique de l'Enseignement ET DE L'ÉDUCATION

I

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Les questions d'enseignement et d'éducation ont pris en France, depuis quelques années, grâce à la République, une importance considérable. Les F.F. MM., moins que personne, ne peuvent s'en désintéresser et, en fait, tout le monde s'en préoccupe : heureux signe des temps !

Tout républicain, à quelque nuance qu'il appartienne, constate avec joie, à côté des efforts qui sont faits, à côté même de cet accroissement des charges budgétaires de l'instruction publique, la somme des résultats acquis, le nombre toujours plus grand des enfants qui fréquentent les écoles de l'Etat, le nombre toujours plus restreint de ceux qui échappent encore aux exigences de la loi d'obligation, ce qui diminue d'autant les progrès du vice précoce et de la criminalité future.

On nous dit bien que ces résultats sont plus apparents que réels, que les statistiques judiciaires n'indiquent pas encore un progrès sensible de la moralité, dont nous ayons le droit de nous faire un argument, que les rues de nos villes sont encombrées de gamins et de polissons ; mais... attendons la fin ! La première des lois (la loi scélérate), qui ont arqué le réveil de l'instruction primaire

dans notre pays est si récente, que les enfants appelés à en bénéficier sont encore sur les bancs de l'école. La seconde, promulguée il y a quelques mois, ne s'appliquera qu'aux futurs élèves. L'une et l'autre ne feront sentir leurs premiers effets certains que dans dix ou quinze ans. La République a semé ; elle le recueillera quand la moisson aura pu se développer et mûrir.

Ne pensez-vous pas comme moi, Monsieur, que la République est assez sûre d'elle-même de la vertu de son principe, de la confiance du peuple, de la vitalité de ses institutions, pour attendre avec confiance le verdict de l'avenir ?

S'il fallait donner une preuve de ce que j'avance, je n'en voudrais pas d'autre que la fureur croissante des ennemis de la République contre ces lois d'instruction. Ils ont épuisé dès la première, leur vocabulaire d'injures ; ils ne savent que se répéter : c'est un symptôme d'impuissance incurable ; les insultes ne sont pas des raisons. On est, dans ce camp-là, à bout de ressources matérielles et autres ; on se voit acculé à une impasse ; on se voit obligé de laisser faire ; le terrain manque sous les pieds ; plus rien même où se cramponner.

La loi (véritablement scélérate) de 1850 est abrogée ; tous les privilèges qu'elle avait institués sont supprimés. Désormais, qu'on soit ignorants, ignorants ou ignorantissimes, qu'on appartienne à une congrégation ou à une autre, reconnue ou non, il faudra renoncer à élever les enfants du peuple français sur ses genoux.

Les seuls titres admis pour donner droit à l'enseignement sont les diplômes délivrés par l'Etat, avec le visa de ces affreux suppôts de Satan, vulgairement connus sous les noms de ministre de l'instruction publique, de recteurs, d'inspecteurs. Dans de pareilles conditions, l'exploitation des enfants est elle encore possible ? Et si l'enfant échappe, comment atteindra-t-on la mère, la mère actuelle et la mère future ? Comment atteindra-t-on le père et la famille, comment la société ?

Nous comprenons vos inquiétudes, vos injures, votre désespoir ; mais nous n'y pouvons rien, nous faisons notre devoir.

C'est notre devoir, en effet, dans l'état actuel de la société française, de prendre le parti de l'enfant, de pouvoir, comme Etat, à son instruction et à son éducation.

Et j'ai hâte de le dire, M. le directeur, ce n'est pas son instruction seulement qui nous préoccupe ; c'est encore et ce devrait être surtout son éducation. Entre toutes les lacunes que présentent encore nos lois nouvelles, je signale celle-là : je le sais, il a fallu courir au plus pressé ; mais le soin de l'éducation va bientôt nous préoccuper.

Que dis-je ? Il nous a déjà préoccupés. Je vois une marque de ce souci dans cette prescription qui oblige tout instituteur nouveau à être pourvu d'un certificat d'aptitude pédagogique. Nul n'est forcé d'être instituteur.

faisant asseoir Rosita. Mon collègue italien — car nous sommes à deux par de la frontière — m'avait précisément adressé quelques produits de sa dernière chasse, encore permise en Piémont. Je vous offrirai une tranche de ce cuissot de chamois...

Tandis qu'il se mettait en devoir de le découper, elle fredonna, tout en dépliant sa serviette, ce duettino de *Giroflé-Girofla* :

En tête-à-tête  
Faire la dinette,  
N'être que nous deux.  
Est-il rien de mieux ?

En toute autre conjoncture, une réminiscence d'opérette eût rappelé à Jacques l'autorité de sa moustache, mais il ne songeait plus guère à son rôle de mentor. Il se contentait de remplir les fonctions d'échuyer tranchant ; il servait Rosita.

— Par exemple, lui dit-il, nous n'aurons que du pain bis.

— J'en raffole ! répondit-elle en y mordant à belles dents.

— Mais, ajouta-t-il en faisant sauter le bouchon d'une bouteille, mais je vois avec plaisir qu'il me restait encore du vin mousseux d'Asti.

— Vivat ! c'est presque du champagne ! s'écria-t-elle en vidant d'un trait le verre qu'il avait rempli.

Le chamois fut trouvé délicieux. Elle en redemanda, comme aussi des champignons alpestres qui lui succédèrent.

— Ménagez-vous, lui dit-il ; nous avons un second service... et le voici !

Il se composait de grives rôties, d'un pâté de foie gras, accompagnés d'une de ces salades aromatiques qui, dans le comté de Nice, s'appelle la salade du capucin.

— Quel menu ! fit la gracieuse invitée.

Un instant plus tard, elle ajoutait :

— Quel dessert !

Le brigadier venait de servir un fromage à la crème, des amandes vertes et des fraises des bois.

Le tout parfumé, savoureux, exquis.

— Je commence à moins vous plaindre, Messieurs les forestiers, déclara gaiement à jeune fille, si vous avez de pareils en-cas dans la montagne... Je ne ferai pas moins d'honneur au dessert qu'au repas... Je vous en avais prévenu, une faim de loup !... et soif à l'avenant !... Versez ! versez ! encore !

Un second bouchon de *moscato* sauta

jusqu'au toit de paille, sous lequel la dinette s'acheva des plus gaiement.

Rien de charmant, rien d'amusant comme une jeune et jolie femme en franc appétit... appétit de manger et de boire... appétit de caqueter et de rire. Rosita, cette après-midi-là surtout, avait de l'esprit à revendre... des appréciations, des répliques, un entrain des gâtés, voire même des tendresses adorables !...

Notre pauvre Jacques en oubliait toutes ses résolutions, toute sa sagesse.

— Ah ! s'écria-t-il, jamais je ne me suis senti le cœur aussi joyeux !

— Et moi donc ! dit-elle. Quelle bonne journée !... une de celles-là qui ne devraient pas finir...

— Hélas ! elle s'avance, déclara-t-il en le constatant à sa montre... Près de trois heures... N'oublions pas Madame votre mère...

— Eh ! fit-elle en redevenant pour un instant la Rosita d'autrefois, ma mère ne s'inquiète guère de sa fille. Je ne dépens que de moi... Une Américaine, vous le savez...

(A suivre.)

Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier!

Pour instruire les enfants, faites voir que vous connaissez l'enfance.

Un autre signe de cette préoccupation, que je veux relever aujourd'hui, avait paru aussi quand on avait inscrit dans le programme des écoles primaires : « l'instruction morale et civique. »

M. de Chesnelong, si je ne me trompe, avait dit, au moment de la discussion de ce programme, qu'on voulait ravir, à lui et aux siens, à la sainte mère l'Église, l'âme des enfants de la France. Il avait raison; il avait vu le péril. Il le signalait avec plus de courage et de hardiesse que d'habileté.

On lui répondit, en effet, vous vous en souvenez, Monsieur le directeur, on lui répondit par cette apostrophe, qu'interdisait toute réplique (j'en donne l'esprit et non la lettre) :

« Oui, nous voulons arracher les âmes de nos enfants à votre influence délétère; nous voulons délivrer nos enfants de ce joug séculaire, mais non moins abominable de l'Église; nous voulons les rendre à eux-mêmes; nous voulons faire de ces créatures des êtres intelligents et libres; nous voulons vous enlever toute domination sur les esprits des Français et des Françaises; nous voulons supprimer toute servitude autre que celle du bien et du vrai... »

C'est bien notre langage, à nous FF. MM. Nous voulons que nos enfants aient une seule famille, celle de leur père et de leur mère; une seule patrie, celle du pays natal; un seul idéal, la vérité; une seule aspiration, la réalisation de notre vieille formule m., qui est devenue la devise patriotique :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ! »

Voilà notre programme d'enseignement et d'éducation; nous veillerons à ce qu'il soit appliqué. Nos adversaires nous jugeront à l'œuvre.

Monsieur le directeur, la F. M. sera toujours, comme elle l'a été dans le passé, la première et la meilleure inspiratrice de l'État dans toutes les mesures qu'il voudra prendre pour marcher résolument dans cette voie d'émancipation et de progrès.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, etc.

## SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites

Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône.

N'ont-ils pas détruit le premier et le plus grand de tous, celui qui contient la loi et les prophètes? Favoriser le règne de la cupidité et canoniser cette voie large qui, selon la parole expresse de Jésus-Christ, mène à la perdition: n'est-ce pas ce que se proposent les jésuites, et n'est-ce pas tout dire?

MAXIMES DES JÉSUITES

I

Le parallèle de la doctrine des jésuites avec celle des païens peut-être le meilleur moyen de dévoiler le plan de religion formé par les nobles enfants d'Ignace, et de nous faire connaître leur précieux enseignement.

Et d'abord, à propos de la connaissance de Dieu et de la justice, que nous disent les païens?

PERSE dit: « Apprenez, ô mortels, apprenez de bonne heure à vous connaître, apprenez ce que c'est que l'homme, pourquoi il est au monde, quel ordre il doit garder

en tout. Concevez bien ce que la divinité a voulu que vous fussiez ici-bas et le rang que vous y devez tenir. »

CICÉRON, tout païen qu'il était dit: « Nous sentons tous le désir ardent de savoir et de connaître, parce que rien ne nous paraît plus beau que de savoir et même d'exceller dans la science, comme rien, au contraire, ne nous paraît si misérable et si honteux que d'être dans l'ignorance ou dans l'erreur. »

PLATON, qui a précédé Perse et Cicéron, avait exprimé les mêmes pensées: « Il faut, dit ce païen, faire tous nos efforts pour parvenir, autant que nous en sommes capables, à ressembler à Dieu. Or, ce qui forme en nous cette ressemblance avec ce divin modèle, c'est la sainteté, la justice et la prudence. Et c'est dans la connaissance de ces trois choses que consiste la vraie vertu et la véritable sagesse, comme, au contraire, c'est une ignorance et une dépravation manifeste que de ne pas les connaître. »

Est-ce là ce précieux ou plutôt merveilleux enseignement que professent les Révérends Pères jésuites, ces indispensables instituteurs de nos enfants?

« Il arrive rarement, ou plutôt il n'arrive jamais, prétend le Révérend Père Filiutius — professeur dans le collège romain et pénitencier du Pape — que l'homme soit obligé de se préparer à la grâce pour sortir de son ignorance. »

Et en voici la raison: « C'est, nous dit le jésuite Pulton, dans une thèse soutenue à Liège, le 19 février 1868, c'est qu'il ne peut y avoir de péché quand il n'y a nulle connaissance de la divinité. »

Ainsi, selon ce beau principe, il n'y a pas de plus grand bonheur que d'être dans une pleine et entière ignorance de l'existence de Dieu. Cela est incontestable, puisque c'est le sentiment des jésuites Blondel et Ebersson.

« Il est nécessaire, pour pécher, nous disent ces deux Révérends Pères — dans une thèse soutenue à Liège en mai 1689 — d'avoir quelque connaissance de Dieu. »

Donc, restons dans une ignorance profonde, complète, et nous pourrions calomnier, voler, tuer, sans commettre le plus léger péché! N'est-ce pas merveilleux?

Le Père Arriaga — quel nom harmonieux! — l'un des auteurs les plus graves parmi les jésuites, enseigne qu'un homme qui sera dans cette ignorance ne péchera point mortellement en commettant un homicide, encore même qu'il croit faire un mal.

(A suivre.)

## REVUE DES THÉÂTRES

**Grand-Théâtre.** — Enfin, les débuts sont finis. Ils n'ont duré que cinq mois, cinq mois pendant lesquels une douzaine d'infortunés ont été impitoyablement immolés. Beaucoup, le plus grand nombre, n'avaient pas mérité l'exécution du public lyonnais.

BARBE a heureusement doublé le cap redoutable, non sans peine; mais enfin on ne pouvait toujours immoler et à vouloir mieux, on eût pu trouver pire.

Sa voix prend parfois un timbre légèrement nasal; mais on ne saurait méconnaître cependant que Barbe est un artiste d'un

réel mérite, qui, lorsqu'il sera complètement remis de son indisposition et en possession de tous ses moyens, tiendra convenablement les rôles de son répertoire.

\* \* \*  
**Célestins.** — Nous avons assisté mercredi dernier à la première représentation de *Francillon*.

C'était la vraie première de l'année: une salle magnifique et comble.

*Francillon* est un épisode dans lequel se meuvent des personnages, peu vraisemblables parfois, mais que la verve et la plume étincelante de Dumas ont animés et auxquels elles ont donné une apparence de réalité.

La comtesse Francine de Riverolles, que les amis de son mari appellent Francillon, est mariée à un homme du monde qui reprend bientôt ses habitudes de garçon, et ne tarde pas à retourner voir son ancienne maîtresse.

Francine en vain l'avertit qu'elle se vengera, qu'elle lui rendra œil pour œil, dent pour dent. Elle le suit à son cercle, puis au bal de l'Opéra, enfin à la Maison d'Or où elle va dîner en compagnie d'un inconnu, dans un cabinet, voisin de celui où le comte est installé avec Rosalie Michon, sa maîtresse. Rentrée à la maison, elle conte tout à son mari, selon sa promesse.

Celui-ci assemble ses amis, son père, pour leur demander conseil. Il fait même prévenir le notaire. Ce dernier, absent, est remplacé par son premier clerc, qui se trouve être justement l'inconnu qui a soupé avec la comtesse. Il se vante même de sa bonne fortune, ignorant qu'il s'agissait de M<sup>me</sup> de Riverolles.

M<sup>me</sup> Smith, une amie de Francine, qui ne veut point croire à sa culpabilité, arrache à cette dernière l'aveu qu'elle n'a pas commis la faute dont elle s'accusait.

M. de Riverolles se jette aux pieds de sa femme.

Telle est, rapidement, la donnée de l'œuvre de Dumas, que nous n'essayerons pas de juger au point de vue philosophique.

Au théâtre, la pièce de Dumas est très bonne. L'interprétation est excellente. M<sup>lle</sup> Richemond, du Vaudeville, joue admirablement le rôle de Francillon.

M. Reynier est très bon aussi dans le rôle, difficile et ingrat, du comte.

M<sup>me</sup> Berty mérite tous nos éloges pour la façon dont elle a rendu le rôle de M<sup>me</sup> Smith.

M<sup>me</sup> Andral-Leclert, MM. Mercier, Frey, Howey méritent également nos éloges.

En somme, interprétation excellente, mise en scène fort bien réglée, décor ravissant.

Nous ne saurions trop féliciter la direction des Célestins, qui a fait grand en cette circonstance. Le public lyonnais saura le reconnaître.

## BIBLIOGRAPHIE

Les chercheurs et érudits trouveront dans la 66<sup>e</sup> livraison de la **Grande Encyclopédie** un travail très intéressant sur les *Archives*, renfermant les détails les plus complets et les plus utiles aux travailleurs, sur les grands dépôts de France et de l'étranger. La même livraison contient la fin de l'article *Architecture* avec une série de dessins d'une perfection absolue.

Prix de la livraison, 1 fr.; du volume broché, 25 fr. Reliure, 5 fr. en plus.

H. LAMIRAUT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, à Paris.

**JOURNAUX RECOMMANDÉS**

**L'Etoile des Charentes**, hebdomadaire, 12, place de la Gendarmerie. — Un an..... 6 fr.  
**Le Réveil de l'Ain**, quotidien, 28, rue des Halles, Bourg. — Un an..... 25 fr.  
**Le Courrier de Lyon**, quotidien, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. — Un an..... 40 fr.  
**La Tribune**, quotidien, 34, rue Tupin, Lyon. — Un an..... 48 fr.  
**Le Panthéon du Mérite**, revue bi-mensuelle, 91, rue Malbec, Bordeaux. — Un an. 6 fr.  
**La Tribune des Peuples**, 17, rue de Loos, Paris, revue mensuelle. — Un an..... 5 fr.  
**Le Progrès Tunisien**, hebdomadaire, 25, rue de la Commission, Tunis. — Un an..... 8 fr.

**Ouvrages recommandés**

**Almanach populaire du Franc-Maçon** : 50 centimes.  
**Souvenirs d'Antan**, par Fonsérane. — Un beau volume, 3 francs.  
 Envoi franco contre mandat-poste à M. Gustave Honoré, rue Ferrandière, 52.  
**La Séparation de l'Eglise et de l'Etat**. Discours prononcé par M. Auguste Dide, sénateur, au Convent maçonnique de 1886, prix : 25 centimes.  
 Dépôt : rue Cadet, 16, à Paris, au Grand-Orient de France.

**Petit recueil de maximes morales**, anciennes et modernes, précédé des principes de 1789, expliqués, à l'usage des écoles primaires, par M. A.-J. Gigon, ancien élève de l'Ecole polytechnique; prix : 60 centimes.  
 S'adresser à M. Cauvière, à Fayence (Var); aux concierges du Grand-Orient de France, rue Cadet, 16, et du Suprême-Conseil, rue Rochecouart, 42, à Paris.  
 Envoi contre mandat-poste, à M. Gustave Honoré, rue Ferrandière, 52, port en plus.

**PRIME A NOS LECTEURS**

Par suite d'un traité spécial avec l'auteur des «**Souvenirs d'Antan**» l'Administration du Franc-Maçon est heureuse de pouvoir offrir à tous les abonnés du journal le volume de M. Fonsérane au prix modique de **1 fr. 50**.

L'ouvrage se vend en librairie 3 francs. Nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir une occasion unique de se procurer à bon marché cette charmante étude que nous avons déjà eu l'occasion de présenter à nos lecteurs.

**AVIS**

Le Franc-Maçon rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.

**L'HIRONDELLE LORRAINE**

Tel est le titre d'une charmante romance patriotique dont les paroles sont dues à M. R. Compant, membre de la Société des Littérateurs; la musique a été composée par M. A. Berthe, professeur distingué.

Ce morceau est un épisode historique de la guerre de 1870. Les vers, d'une bonne facture, sont empreints d'un vif patriotisme.

Pour recevoir franco l'*Hirondelle lorraine*, adresser 50 centimes, timbres-poste ou mandat, à M. R. Compant, à Torcy Sedan (Ardennes).

**Le Sirop de Vial de Vaise**, contre les irritations, guérit très rapidement les rhumes, bronchites, catarrhes, coqueluches. Demandez à ceux qui en ont essayé. 3 fr. Dans toutes les pharmacies. Se méfier des contrefaçons.

**Avis aux Maçons**

A vendre en tout ou par partie, 450 ouvrages environ, 500 volumes par les auteurs maçonniques les plus célèbres des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Ecrire à M. Rosen, rue Chappe, 9, Paris, pour recevoir renseignements et catalogue.

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs PARIS 61, Rue de Rennes, 61

**LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE**  
 INVENTAIRE RAISONNÉ  
 Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
 MM. Bartholot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Gary, professeur à l'École des chartes; Gissel, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; H. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Mâta, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walta, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES hors TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
 Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 f.

Chaque livraison	Payables à raison	Chaque volume broché
1 franc	de 10 francs par mois	25 francs

**LA PRINCIPALE**  
 51, Rue de Chartres, 51  
 LYON

Bureau spécial pour l'Achat et la Vente  
 DES IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

Directeur : M. LOUIS

**J'OFFRE** à tous 60 francs à gagner par jour, en moyenne, pour offrir article breveté que chacun désire posséder, dernière découverte, très sérieuse, se demande par quantité. S'adresser à M. de Boyères, quai d'Auquill, 136, Paris timbre pour la réponse.

DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ON DEMANDE à acheter, dans le centre de Lyon, une petite librairie en rapport. Adresser les offres au bureau du journal, 52, rue Ferrandière.

G. SANGES Représentant de Commerce  
 TRIPOLI (Barbarie)

cherche une Maison à représentation pour les dorures foulards et articles du Levant. Bonnes références.

**VIE DE FAMILLE** Soins particuliers, aux meilleures conditions, offerte à des jeunes gens français ou étrangers, de 9 à 16 ans environ, qui suivraient ou non les cours du lycée et pourraient prendre des leçons à domicile, chez M. H. de Sabatier-Plantier..., professeur, propagateur des fêtes d'enfants, rue Plotine, 1, Nîmes (Gard).

LA REVUE MODERNE  
 POLITIQUE & LITTÉRAIRE

3<sup>e</sup> Année 2,000 Abonnés Parait le 20 de chaque mois. 80 pages 20,000 lecteurs

Directeur : PAUL CASSARD ! Réd. en Chef : ROBERT BERNIER  
 La Revue Moderne publie dans chaque n<sup>o</sup> :  
 L'article politique d'actualité. Une étude critique sur le livre du jour. Une ou deux nouvelles. Une étude de littérature contemporaine.  
 Un article sur les jeunes. Des poésies. Une chronique parisienne. Une chronique étrangère. Un mois littéraire très complet. Une revue de la mode.

DIRECTION PARIS, 35, rue du Département. LYON, 24, rue de Marseille.  
 ABONNEMENTS FRANCE, Six mois 6 fr., Un an 11 fr. ÉTRANGER, Six mois 7 fr., Un an 13 fr.

**GUERISON**  
 RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. — **Maladies contagieuses, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, Eczémas, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorroïdes, Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites.** 16

Maison de confiance fondée en 1851

**ACHAUME FILS**  
 Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône. Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 ours; au comptant 2 % d'escompte.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER